



# PASS COMMERCE & ARTISANAT

UN COUP DE POUCE  
POUR VOS PROJETS !

Poissonnerie Troadec, Morlaix

# ÊTES-VOUS ÉLIGIBLE AU PASS COMMERCE & ARTISANAT ?

## ✓ VOUS ÊTES

- Une entreprise commerciale, artisanale ou une association
- proposant un service de proximité essentiel à la vie quotidienne ou à l'équipement du foyer
- de 7 salariés maximum (en CDI Équivalent Temps Plein)
- dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1M€ HT/an

## ✓ CONDITIONS DE RECEVABILITÉ

- Votre projet est situé dans une commune du territoire de Morlaix Communauté au sein d'un **périmètre de centralité** défini par la commune
- Vous allez **créer, reprendre, moderniser ou développer** une activité\*

\* Montant minimum d'investissement : **6 000 € HT**

## MONTANT DE L'AIDE

**30%**

des investissements subventionnables,

subvention plafonnée à 7500€



## AVANT DE DÉPOSER VOTRE DEMANDE...

- Ne pas avoir démarré vos travaux ou passé vos commandes
- Certains projets (travaux intérieurs ou extérieurs, enseignes...) peuvent nécessiter une autorisation préalable. Pensez à contacter le service Urbanisme de votre commune :

 Ville de Morlaix : service Urbanisme - 02 56 45 28 07 - [ads.morlaix@agglo.morlaix.fr](mailto:ads.morlaix@agglo.morlaix.fr)  
Autres communes : rapprochez-vous de votre mairie

## Certaines activités sont exclues du dispositif \* :

commerce de gros, commerces non sédentaires, et commerces éphémères, agences prestataires de services (immobilières, financières, de voyages...), activités de services à la personne (portage de repas, ménage...), secteur médical et paramédical, professions libérales, activités financières (banques, assurances...), franchises type succursale, galeries et les zones commerciales : en fonction des périmètres de centralités définis, les SCI, sauf dans les cas où au moins 50 % du capital de la SCI est détenu par la société, d'exploitation ou par des associés de la société d'exploitation, les activités de loisirs (salles de sport...), activités de culture (artistes, galeries d'art...), chambres d'hôtes...

\* liste non exhaustive

## ✓ NATURE DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

- **Travaux de second œuvre** : mise aux norme et embellissement
- Dépenses en **prestations de conseil** : transition écologique, cybersécurité...
- **Matériels** de production, d'équipement ou liés à la transition écologique
- **Investissements numériques et digitaux**

## ✓ MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

### DU DISPOSITIF

- **Vérifiez votre éligibilité** auprès du service Relations Entreprises de Morlaix Communauté : **02 98 88 74 14**
- **Déposez votre lettre d'intention** en ligne : <https://region.bretagne.bzh/passcommerce> via mon-compte.bzh
- **Préparer votre dossier avec les chambres consulaires** :
  - CCI Finistère, délégation de Morlaix : **02 98 62 39 39**
  - Chambre de Métiers et de l'Artisanat, antenne de Morlaix : **02 98 88 13 60**

L'instruction de votre dossier est assurée par Morlaix Communauté : **02 98 88 74 14**

## Contact



### Service Relations Entreprises

[relation.entreprise@agglo.morlaix.fr](mailto:relation.entreprise@agglo.morlaix.fr)